

Article 1 – Objet

Sud Tourisme

Forme sociale : SPL

Capital social : 10 800 000 XPF

Immatriculée au RCS de Nouméa sous le numéro : 1 528 389.001

Dont le siège social est situé : 7 rue Promenade Vernier 98800 Nouméa

(ci-après dénommée la « Société Organisatrice »),

, organise un jeu sans obligation d'achat, intitulé « Grand Jeu Salon du Tourisme 2025 » (ci-après le « Jeu »), qui se déroulera le 26 juillet 2025, au Parc Brunelet à Nouméa.

Le jeu est accessible uniquement sur place.

Article 2 – Conditions générales

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique présente lors du Salon du Tourisme et disposant d'une adresse email valide, à l'exception de celles ayant collaboré directement ou indirectement pour son organisation, ainsi que les employés Sud Tourisme.

Ce Jeu est également ouvert aux mineurs à partir de 15 ans, avec autorisation parentale.

La participation au Jeu des personnes mineures se fait sous la responsabilité pleine et entière des représentants légaux pouvant justifier de l'autorité parentale. Le simple fait de participer au Jeu implique que le mineur a obtenu l'autorisation préalable de son représentant légal. La Société Organisatrice se réserve néanmoins le droit d'en demander à tout moment la justification écrite, et de disqualifier tout participant qui ne justifierait pas de cette autorisation dans le délai imparti.

Une seule participation par personne et par adresse email est autorisée. En cas de participations multiples, la Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler tous les lots attribués au participant concerné.

Article 3 – Obtention du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans restriction ni réserve.

Le présent règlement peut être adressé ou retiré à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à SUD TOURISME, 7, rue Pierre VERNIER 98800 NOUMEA. Il peut aussi être consulté sur le formulaire de participation lors de l'inscription.

Article 4 – Participation au Jeu

Pour jouer, le participant devra se rendre sur le stand Sud Tourisme pendant le Salon du Tourisme. Sur place, il devra :

- Scanner le QR code affiché pour accéder au formulaire d'inscription en ligne.
- Remplir le formulaire avec ses informations personnelles.
- Faire tourner la roue présente sur le stand.
- Le lot sera attribué immédiatement par un agent d'accueil, en fonction du résultat de la roue.

- Un email automatique sera ensuite envoyé au participant avec le détail du lot.

Toute participation incomplète ou inexacte sera considérée comme nulle, tout comme celles émanant de personnes refusant la collecte et l'utilisation de leurs données personnelles nécessaires à la gestion du Jeu.

Article 5 – Désignation de la dotation

Chaque participant au Jeu a la possibilité de remporter, par tirage à la roue, un lot d'une valeur entre 100F et 15 000F.

| Catégorie | Prestataire | Caractéristique de l'offre | Quantité | Valeur unitaire |
|--------------|--------------------------|---|----------|-----------------|
| Coupons | Sud Tourisme | Coupon 3 000F | 240 | 3000 |
| Coupons | Sud Tourisme | Coupon 5 000F | 300 | 5000 |
| Coupons | Sud Tourisme | Coupon 10 000F | 60 | 10000 |
| Goodies | Marques Calédonniennes | Mug Les Marques Calédonniennes | 50 | 1200 |
| Goodies | Marques Calédonniennes | Broderie offerte | 50 | 1200 |
| Goodies | Caroline Desgrées du Lou | 4 affiches en A3 | 4 | 3600 |
| Goodies | Bagne de l'île Nou | Stylos SHIN | 10 | 200 |
| Goodies | Bagne de l'île Nou | Critériums SHIN | 10 | 200 |
| Goodies | Bagne de l'île Nou | Stylos ATUP | 10 | 100 |
| Goodies | Bagne de l'île Nou | Tee-shirts SHIN | 6 | 1200 |
| Prestataires | Ouaneco Ranch | Balade 1h30 | 2 | 7000 |
| Prestataires | Instinct paramoteur | Vol en Paramoteur 30 min pour 1 personne | 1 | 12000 |
| Prestataires | Arc en Ciel Service | Aller pour 1 personne en navette partagée TTA > Nouméa ou Nouméa >TTA | 2 | 1700 |
| Prestataires | Kanua Tera | Nuit offerte pour 2 personnes + pdj | 1 | 15000 |
| Prestataires | Hôtel Le Lagon | Petit déjeuner pour 1 personne du lundi au samedi (buffet) | 3 | 2950 |
| Prestataires | Vaqueros Rando | Randonnée 2h pour 1 personne | 2 | 7500 |
| Prestataires | Musée Maritime | 10 entrées au Musée Maritime | 20 | 1000 |
| Prestataires | Maison Célières | Visite libre de la Maison Célières pour 1 personne | 20 | 300 |
| Prestataires | Calédonie Charter | Sortie longue pour 1 adulte le weekend | 1 | 14000 |
| Prestataires | Bagne de l'île Nou | Visite libre de la Maison Célières pour 1 personne | 10 | 300 |
| Prestataires | Caledonia Canyoning | Sortie parcours débutant Yahoué ½ journée pour 1 personne | 2 | 9000 |

Le lot est strictement limité à sa désignation et ne comprend pas les frais et prestations supplémentaires éventuels liés à sa jouissance ou à son utilisation. Il est non échangeable, non remboursable, et ne peut faire l'objet d'aucune contrepartie financière. Il est à usage unique, doit être utilisé en une seule fois, dans la limite de sa validité et des conditions d'utilisations indiquées.

Si un gagnant est dans l'impossibilité de bénéficier du lot pour une raison personnelle, il en perd le bénéfice sans possibilité de remboursement ni compensation.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par une dotation de même valeur si les circonstances l'exigent.

Article 6 – Détermination du gagnant

Les gagnants seront désignés par un tirage à la roue, effectué en direct sur le stand Sud Tourisme au Salon du Tourisme, le 26 juillet 2025.

Article 7 – Remise du lot

Les lots de type Coupons seront transmis à chaque gagnant par voie électronique, sous forme de code promotionnel, à l'adresse email renseignée dans le formulaire de participation. L'envoi automatique sera effectué le jour même, à la fin du Jeu.

Le participant pourra utiliser ce code soit :

- Sur le site www.book-sudtourisme.com
- Soit en contactant directement l'un des prestataires listés dans l'email

Les lots de type Goodies et Prestataires seront, quant à eux, délivrés sur place.

Les lots de type Prestataires pourront être utilisés en prenant directement contact avec le prestataire en charge de la prestation indiquée sur le bon cadeau.

Les conditions d'utilisation de chaque lot seront précisées dans l'email de confirmation ou directement sur le bon cadeau, en fonction des modalités définies par les prestataires.

Article 8 – Fraudes

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera des poursuites judiciaires. La Société Organisatrice se réservant le droit de procéder à toutes vérifications qui lui sembleront utiles et d'exclure du Jeu tout participant ayant délibérément fourni des renseignements erronés.

Article 9 – Responsabilités

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, suspendre ou modifier le Jeu en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent et ce, sans réparation d'un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.

Sa responsabilité ne pourra être engagée en cas d'interruption du service due à un incident du réseau Internet, à un problème technique indépendant de sa volonté ou à un acte de fraude.

Article 10 – Interprétation du règlement

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables en Nouvelle-Calédonie.

Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations ou contestations relatives au Jeu devront être adressées à l'adresse suivante : 7 rue Pierre Vernier 98800 Nouméa ou par email à contact@sudtourisme.nc.

Elles ne pourront être prises en considération au-delà du délai d'un (1) mois à compter de la date de clôture du Jeu.

Article 11 – Protection des données personnelles

Responsable de traitement : Dans le cadre de l'organisation du Jeu, la Société Organisatrice agissant en tant que Responsable de traitement (ou tout prestataire technique désigné par cette dernière) est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant les participants et les gagnants.

Finalités des traitements : Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du Jeu sont traitées à des fins de gestion, d'organisation et de suivi de l'opération. Dans ce cadre, elles permettent :

- La prise en compte de la participation des participants ;
- La détermination des gagnants ;
- L'information des gagnants ;
- L'attribution des dotations ;
- La gestion des contestations et réclamations ;
- La prospection et l'animation commerciale ;
- La gestion des demandes des personnes concernées (notamment le droit d'accès, de rectification, d'effacement, droit à la portabilité, droit à la limitation etc. tels que ces droits sont détaillés ci-après) ;
- Le contrôle de la régularité des participations et l'application du présent règlement ;
- Le pilotage, le reporting et les statistiques.

Destinataires des données : Les données à caractère personnel sont destinées aux services habilités de la Société Organisatrice et pourront être communiquées et traitées par les prestataires de la Société Organisatrice, ces derniers s'engageant à les utiliser uniquement à cette fin et à respecter la confidentialité et la sécurité des données qui lui sont communiquées.

Durées de conservation des données : Les données à caractère personnel collectées par la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu seront conservées pendant une durée d'un (1) an à compter de la participation, afin d'assurer la gestion du Jeu et de constituer une archive à des fins de preuve en cas de réclamation ou de contestation.

Droit des personnes : Conformément à la Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants au Jeu disposent du droit de retirer leur consentement, d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et de portabilité, sur les données à caractère personnel les concernant.

Pour exercer ces droits, les participants devront adresser leur demande par écrit à l'adresse suivante : 7 rue Promenade Vernier 98800 Nouméa ou par email à contact@sudtourisme.nc.

Article 12 – Attribution de juridiction

Le présent règlement est soumis à la loi applicable en Nouvelle-Calédonie.
Toute question d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée, à défaut d'accord amiable, devant les juridictions compétentes de Nouvelle-Calédonie.
Le présent règlement est déposé à l'Etude SCP BURIGNAT – LESSON - TARRATRE,
Huissiers de Justice à Nouméa, sis 7 bis rue Suffren, Immeuble Le Kariba, Quartier Latin à
Nouméa.